



Demande de certificat de la nationalité française

Par **Malla Rabah**, le **29/09/2015 à 16:41**

Je suis gendre d'un ancien combattant qui a tout donné à la France en temps de guerre et en temps de paix; je suis, moi-même, professeur de français en Algérie. J'ai servi la France en enseignant sa langue et les valeurs républicaines de la France, pendant plus de 20 ans, dans des moments difficiles et des zones dangereuses (l'Akfadou, fief des terroristes). Je suis régulièrement taxé de "parti de la France" et, ce dont je suis fier, de "Charlie". Si jusque là, la prudence a payé, Je crains le pire pour l'avenir, je crains surtout pour mes enfants de 12 et 09. Moi et ma femme avons entrepris la procédure de demande de la nationalité française (CNF) et nous sommes dans l'attente d'une suite que nous espérons être en notre faveur, auprès du bureau d'aide juridictionnelle, près le tribunal de grande instance de Paris. Nous avons décidé de nous rendre en France pour nous constituer et nous faire représenter par un avocat pour faire valoir nos droits. Aussi, nous voulons savoir quelles sont nos chances de nous voir octroyer et adopter la nationalité française?

Par **youris**, le **29/09/2015 à 18:37**

bonjour,
le certificat de nationalité française sert à prouver la nationalité française déjà acquise si par exemple un de vos parents (père ou mère) étaient français à votre naissance ou durant votre minorité.
la demande de nationalité française par naturalisation doit répondre à des conditions dont la plus importante est la résidence en France.
vous pouvez consulter ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>
salutations

Par **Malla Rabah**, le **29/09/2015 à 20:29**

Je vous serais gré de me dire si dans mon cas, professeur de français au lycée, ayant exercé le métier d'enseignant de français pendant plus de 22 ans, en Algérie au péril de ma vie durant les années 1990 où le terrorisme battait son plein et où nous, enseignants de français, nous avons été les cibles des assassins de Tahar Djaout, Said Mekbel, de Charlie Hebdo et beaucoup d'autres. Je vous serais gré de me dire quelles sont mes chances d'être

naturalisé français dans ce cas où j'effectuais ma demande de naturalisation.

[fluo]Étranger contribuant au rayonnement de la France : comment être naturalisé ?
Vérifié le 17 janvier 2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Imprimer Étranger contribuant au rayonnement de la France : comment être naturalisé ?
Partager Étranger contribuant au rayonnement de la France : comment être naturalisé ? sur
Facebook Partager Étranger contribuant au rayonnement de la France : comment être
naturalisé ? sur Twitter

Dans certains cas particuliers, la nationalité française peut être accordée à des étrangers qui ne remplissent pas toutes les conditions requises pour l'obtenir.

C'est le cas notamment des étrangers francophones qui contribuent par leur action éminente au rayonnement de la France et à la prospérité de ses relations économiques et sociales.

La naturalisation peut leur être accordée, s'ils en font la demande, sur proposition du ministre des affaires étrangères.

La préfecture ou le consulat, qui reçoit la demande de l'étranger, l'adresse au ministre des affaires étrangères qui la transmet avec son avis au ministre chargé des naturalisations.[/fluo]

Par **youris**, le **30/09/2015** à **09:33**

je ne peux pas répondre à votre question sur les possibilités de naturalisation dans le cadre que vous exposez dans votre message précédent qui sont à la discrétion du ministère français des affaires étrangères.
vous pouvez vous renseigner auprès d'un consulat de france.